

Nombre de membres		Séance du vendredi 16 septembre 2022	
en exercice : 11		L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12/09/2022, s'est réunie sous la présidence de André SPAEDIG.	
Présents : 10			
Votants : 11		Sont présents : SPAEDIG André, OSTER Hubert, OSTER Marc, BUCHI Yannick, POIROT Muriel, GEHRINGER Danielle, JAZERON Jean-Marc, GOSSE Catherine, BRUCKER Cathy, BUCHY Bernard. Représentés : ADAM Franck Excusés : Absents : Secrétaire de séance :	

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 17/06/2022.

Réfection et isolation de la toiture du bâtiment communal - DE 2022 015

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la réfection et l'isolation de la toiture du bâtiment communal et de faire des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition établie par l'entreprise C.R.E. de FROHMUHL pour les travaux susvisés, d'un montant total de 44 530 € HT, soit 52 904.72 € TTC et autorise le Maire à solliciter l'attribution des subventions y relatives.

Plan de financement :

DETR	13 300.00 €
Fonds propres	39 604.72 €
Total	52 904.72 € TTC

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Tarifs de location de la salle - DE 2022 016

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs du supplément de chauffage du 15/10 au 15/04 pour la location de la grande salle à partir du 15/10/2022. Les autres tarifs restent inchangés.

	Locaux	Extérieurs
	Prix	Prix
Grande salle & cuisine & chambre froide	270 €	520 €
Supplément petite salle (Mille Club)	40 €	60 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	80 €	110 €
Réception simple sans repas chaud (obsèques...)	110 €	210 €
Réception simple avec repas chaud	190 €	260 €
Salle Mille Club & cuisine & chambre froide	130 €	230 €
Chambre froide seule sans salle	10 €	-
Salle au sous-sol (40 personnes max.) tarif forfaitaire salle et piste de quilles pour 24 h	70 €	130 €

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Terrain rattaché à la commune - DE 2022 017

La parcelle section 1 n° 138 d'une contenance de 0.99 are a été rattachée à la commune puisqu'il n'y a pas de propriétaire connu depuis le décès du propriétaire figurant sur le relevé de propriété.

Si le Conseil Municipal est sollicité, il décide de vendre la parcelle. La vente se fera par acte administratif. Le Conseil Municipal autorise M. Hubert OSTER, Adjoint au Maire de représenter la commune pour signer ledit acte.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

- Les travaux dans le logement à l'étage de la mairie : remplacement de la douche et mise en peinture de l'escalier.

- La nouvelle Association des Parents d'Elèves Les Minipousses a pour vocation de participer à l'élaboration d'actions visant à soutenir les projets éducatifs des différentes écoles du regroupement.

- Un appel d'offres aux architectes va être lancé concernant le projet de rénovation de la salle polyvalente : isolation de la toiture, amélioration phonique, réaménagement et mise aux normes de la cuisine.

Le Maire

Le secrétaire